

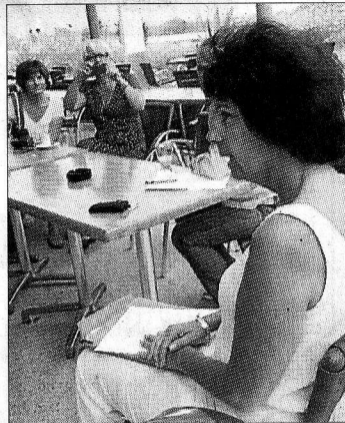
Port et canaux : plainte classée

Justice | Le responsable de la pollution n'a pas été trouvé.

Grosse déception pour le collectif "Stop à la pollution du port de Sète". Emmené par Catherine Chauzit, le collectif avait en effet lancé une pétition et déposé une plainte auprès du procureur pour « pollution aggravée du port de Sète et des canaux s'y afférant ». En septembre 2011, le procureur acceptait la plainte

et une enquête était ouverte. Une plainte aujourd'hui classée sans suite : « *L'examen de cette procédure ne justifie pas de poursuite pénale au motif que : la personne qui a commis l'infraction n'a pas été identifiée (...). L'enquête n'a pas permis de trouver des preuves suffisantes contre une personne, par conséquent*

il n'est pas possible de poursuivre cette affaire. » Du coup, le collectif a décidé de se constituer en association (Les Gardiens de Thau, ses ports et sa lagune), « *pour avoir une vraie existence juridique, donc plus de poids et plus de reconnaissance.* » Une nouvelle réunion avec les autorités est fixée au 12 juillet.



■ Le collectif emmené par Catherine Chauzit devient une association.